

DÉLIBÉRATION N° 20180038 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16 mars 2018 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 4 absents représentés, 1 absent, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Michel FAURE (à partir de 20 h 19) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 19 h 26) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 20 h 30) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Michel FAURE a donné procuration à M. Bernard TRIOLLIER (jusqu'à 20 h 19) ;
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (jusqu'à 19 h 26) ;
M. Philippe KIZIRIAN a donné procuration à M. Stéphane VALETTE (à partir de 20 h 30) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 45).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

VERSEMENT DE CONCOURS FINANCIERS À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE SAINT-CHAMOND DIT CARRÉMENT SAINT-CHAMOND - SOLDE DE LA CONVENTION 2015-2017

M. Philippe PARET expose ce qui suit :

1) Contexte

La ville de Saint-Chamond a signé fin 2015 une convention d'objectifs et de moyens avec l'association de commerçants et artisans de Saint-Chamond dit Carrément Saint-Chamond. Celle-ci prévoit l'octroi de concours financiers pour des actions menées par l'association et co-construites avec la collectivité.

Dans ce cadre, Carrément Saint-Chamond a déposé des demandes de subventions d'un montant total de 4 778,30 € auprès de la ville pour les projets « Noël 2017 », « Communication » et « Application et vidéo ».

L'association a remis à la ville les factures et les éléments de bilan présentés ci-après pour la réalisation de cette opération. La convention partenariale prévoit qu'un rapport soit réalisé en conseil municipal avant le versement de cette subvention.

2) Eléments de bilan de l'opération

L'animation de Noël a consisté en plusieurs actions durant tout le mois de décembre 2017 :

- sonorisation de la rue de la République les après-midis de décembre pour développer une ambiance festive,
- déploiement de 90 sapins décorés devant les boutiques des commerçants adhérents à l'association.

Carrément Saint-Chamond a réalisé une vidéo de promotion sur les commerces de la ville. Elle a également travaillé sur le lancement de son application « Carrément Saint-Chamond » qui a été accompagnée par une campagne d'affichage sur les supports de la ville en novembre 2017.

Ces actions ont permis d'animer le centre-ville et les artères commerçantes, tout en attirant de nombreux clients dans les boutiques et en véhiculant une image positive de Saint-Chamond sur sa zone de chalandise.

3) Proposition de versement des subventions

Avec les justificatifs fournis et conformément à la convention mentionnée précédemment, la ville de Saint-Chamond est en mesure de verser la subvention suivante à Carrément Saint-Chamond :

- 944,00 € au titre de l'opération « Noël 2017 »,

Les deux autres actions « Communication » et « Application et vidéo » pourront être financées dans le cadre du dispositif FISAC (Après validation du comité de pilotage).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour.

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention d'un montant total de 944,00 € à l'association des commerçants et artisans de Saint-Chamond dit Carrément Saint-Chamond, au titre du solde de la convention 2015-2017,

- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville chapitre 67, article 6745.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 27 mars 2018

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20180327-dl20180038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

